



Saint-Maur
Les sœurs du Carmel
se mettent à l'hydromel ▶ P.3

VOIX DU JURA

Semaine du 18 au 24 novembre 2021 - N° 4017 1,80 € Tél. 03 84 87 16 16 www.voixdujura.fr

actu.fr

60 millions d'euros de travaux programmés

Remous autour du lac de Chalain



➕ PAGES 4 et 5

la finette TAVERNE D'ARBOIS VOUS ÊTES **ne** en 1961 1971 1981 1991 bénéficiez de **25%** de remise sur votre repas du 15/11 au 15/12

Fête ses 60 ans

200355693

Nouveau
 Téléchargez vite votre appli **Actu.fr**

▶ P.11 à 14

Lons-le-Saunier ▶ P.22
 Un concept store original rue du commerce

Dole ▶ P.37
 Regal'Expo : trois jours pour tous les gourmands

Arbois ▶ P.42
 Une nouvelle maison de santé pour 2023

Morez ▶ P.54
 Bientôt la réouverture d'un supermarché

Trail-Cyclisme ▶ P.55
 La Transju organise deux nouvelles épreuves



COMPTOIR DE L'OURS

LONS LE SAUNIER
 CHAMPAGNOLE
 LOUHANS

PORTES
 OUVERTES
 JUSQU'À

-50%*

19 ET 20 NOVEMBRE

*Voir conditions en magasin

ALUFERM
 Fabricant et installateur de menuiseries PVC et Aluminium depuis 1987

VOUS AVEZ UN PROJET ?
 CONTACTEZ-NOUS !
 31 Route de Dole - 39380 OUNANS
03 84 37 71 73

- ◆ Véranda
- ◆ Pergola
- ◆ Portail
- ◆ Porte de garage
- ◆ Fenêtre

RGE

Les principaux enjeux autour d'un patrimoine sacré du Jura

Tous sont d'accord sur fond de désaccord. C'est tout le paradoxe autour du lac de Chalain. Ils sont unanimes pour protéger cet espace naturel unique. Mais la somme des individualités ne fait pas un collectif. Décryptage.

C'est le projet de la mandature Pernot, le projet le plus important porté par le Conseil départemental : l'aménagement du lac de Chalain. Mais se pencher sur le plus grand lac naturel du Jura n'est pas sans provoquer quelques remous. Beaucoup d'associations s'interrogent alors sur les réelles intentions du Département tout en reprochant un manque de communication et concertation.

La qualité de l'eau annoncée comme une urgence

Tout a débuté à la suite d'un constat il y a six ans, plus exactement d'une alerte de pollution sur le lac, avec les pêcheurs comme premiers observateurs. Alors que naturellement les ressources aquatiques occupaient les 30 mètres de fond, au maximum du lac, aujourd'hui les espèces piscicoles se retrouvent uniquement entre 10 et 12 mètres, là où l'oxygénation est encore bonne. Si l'inversement des masses d'eau dans un lac est un phénomène naturel pour la bonne oxygénation de l'eau, et la diversité des espèces, ce n'est plus le cas de Chalain.

Afin de prévenir d'un scénario qui verrait les eaux du lac de Chalain se détériorer inexorablement, le Conseil départemental a commencé à travailler sur comment l'éviter. Rien n'est décidé, rien n'est encore déterminé et pourtant le sujet est source de crispations. Parce que pour certaines associations, l'écologie ne serait alors qu'un prétexte pour redonner de l'attractivité au lac et au Domaine de Chalain.

Assainissement : déjà des premiers aménagements

Le réseau d'assainissement, au niveau du camping du Domaine de Chalain et de la canalisation avec la station d'épuration, a été repris ainsi que le fonctionnement de cette même station qui récupère les eaux usées des différentes installations autour du lac : montant des travaux, 800 000 €. Ces travaux s'inscrivent dans l'objectif « zéro rejet » dans le lac. Un premier investissement sur lequel le collectif projet de Chalain, qui réunit Jura nature environnement, Les amis de la rivière d'Ain et Chalain nature, rebondit : « Le zéro rejet n'est pas atteint puisqu'une pollution bactérienne d'origine fécale a provoqué en 2021 une fermeture temporaire de la plage du domaine de Chalain. »

Ne plus baisser le niveau du lac

Actuellement le niveau du lac de Chalain est baissé durant trois mois. À partir du 15 mai, son niveau est abaissé pour atteindre sa cote d'été à savoir 486,20 mètres. Ce procédé technique appelé le marnage a été développé dans les années 1960 pour développer le tourisme et ainsi construire des plages artificielles. Un accord a même été signé en 1991. Alors que la côte naturelle du lac est de 488 mètres, ce mécanisme n'est pas sans conséquence sur la qualité de l'eau. Au moment de l'été, ce sont 5 ha de zones humides qui épurent Chalain. Si le lac est maintenu à sa cote naturelle, ce sont alors 15 ha de zones humides qui viennent épurer le lac et donc favoriser cette fameuse oxygénation. Au moment de ces différences de niveau, la continuité écologique n'est alors pas possible. C'est l'usine électrique EDF qui gère ces changements du niveau de l'eau Chalain qui est reversée dans la rivière de l'Ain. Par ailleurs, 97 % des apports de l'eau de Chalain proviennent



Au cœur du sujet : le conseil départemental, les communes de Saffloz, Fontenu, Marigny, Doucier, les associations de pêche, de défense de l'environnement, les naturistes, EDF... d'où la difficulté de mettre tout le monde d'accord sur l'avenir du plus grand lac naturel du Jura. (© Pascal Buguet)

de deux ruisseaux, les rus du Moulin et du Jardin. Maintenir le niveau de Chalain à sa cote naturelle de 488 mètres n'aurait pas d'incidence sur la production énergétique pour EDF.

La réflexion du conseil départemental est alors simple : « pour préserver la nature, laisser le lac fonctionner naturellement. »

Agriculture

Pour François Lavrut, président de la chambre d'agriculture du Jura : « Un état des lieux des différentes pratiques agricoles autour du lac nous a été commandé par le Département. À savoir que l'agriculture représente 20 % de surface, les 80 % restant étant la forêt. S'il y a peut-être des choses à améliorer, rien d'alarmant n'a été observé. » Pour le Collectif projet Chalain, cela passe par une amélioration des pratiques agricoles avec une limitation des épandages avec parallèlement l'installation d'appareils permettant de mesures de l'azote et du phosphore au niveau des ruisseaux du Moulin et de Fontenu.

Quel avenir pour la plage naturiste ?

C'est la seule plage naturiste officielle de Bourgogne-Franche-Comté autorisée par un arrêté datant du 17 juillet 2002, sur une longueur de 150 mètres, dévolue à l'association Chalain nature, sur la rive nord du lac. Bernard Colon, le président de l'association, est inquiet pour la suite : « On s'interroge sur l'avenir de la plage et donc du naturisme dans la Région. Qu'est-ce qu'on

nous propose ? Quand on essaie d'en savoir plus sur le projet de Chalain, personne n'en sait rien ! Nous avons toujours œuvré pour l'environnement du lac, notamment quand en 1987 nous avons gagné en justice contre la transformation de la rive ouest du lac en structure commerciale. » Sur les éventuelles dérives sur la rive nord, Bernard Colon tient à préciser : « Nous n'avons rien à voir avec ces pratiques, notamment à Pierre plate. Ici, c'est familial et je n'hésite pas à exclure ceux qui ne respectent pas nos règles ». Sur la « mort » annoncée du lac de Chalain, si rien n'est fait, le président là aussi tempère : « Le réseau d'assainissement a été refait et c'est une bonne chose. Ensuite, le niveau de l'eau ne garantit pas son avenir, aujourd'hui ce n'est que trois mois par an qu'il est baissé... »

En cas de disparition de la plage naturiste en

raison du niveau de l'eau, Bernard Colon l'admet, un brin fataliste : « S'il faut se contenter d'un minima, on s'en contentera... »

Prochaine échéance

En décembre de cette année, une présentation du rapport du conseil scientifique sera proposée au budget en séance départementale. Une prise de position assumée du Département sur le niveau du lac à sa cote naturelle, 488 mètres. Mais dans les couloirs du Conseil départemental, l'hypothèse d'un projet avorté, parce que trop compliqué à porter en raison des « intérêts personnels », n'est pas écarté. Le scénario d'une fermeture du lac dans 20 ans sera à assumer, le conseil départemental avançant sa position de « tirer la sonnette d'alarme ».

Cédric Perrier

488 mètres

■ le niveau naturel du lac de Chalain

Domaine de Chalain

- 40 ha de surface
- 200 000 nuitées par an
- 142 jours d'ouverture par an

Ils la jouent Collectif

Ils ne sont pas opposants, ils tiennent à le préciser. Le Collectif projet de Chalain rassemble Jura nature environnement, Les amis de la rivière d'Ain et Chalain nature. Et c'est d'abord une multiplication de questions qui alimentent ce collectif : « Pourquoi ne sommes-nous pas concertés sur le sujet ? Est-il envisageable de diminuer la fréquentation et en même temps construire sur les berges ? Que vont devenir les plages de Doucier, Marigny et celle naturiste ? Est-il possible de protéger la cité Lacustre classée au patrimoine mondial de l'Unesco en relevant le niveau de l'eau, et restaurer la zone humide pour construire un sentier touristique ? ».

Le collectif reproche donc au Département une communication opaque sur le projet. « Si le Département a communiqué sur les intentions écologiques du projet beaucoup plus que sur les transformations et constructions prévues autour du site, il serait temps de connaître le contenu. La décision de relever le niveau de l'eau semble prise pour conserver les vestiges de la cité paléolithique et éviter



De gauche à droite, Philippe Cador (JNE), Vincent Dams (Les Amis de la rivière d'Ain), Bernard Colon (Chalain Nature), Philippe Poux, Agnès Bonnaventure. (© Collectif projet de Chalain)

que le lac ne meure d'eutrophisation. Le Conseil départemental veut en profiter pour repenser et reconstruire

l'activité tout autour du lac et revoir l'offre touristique du Domaine de Chalain avec un objectif : diminuer l'impact

touristique et répondre aux nouvelles attentes d'un tourisme plus responsable ».

Cédric Perrier

« Qu'est-ce qu'il y a dans cette enveloppe de 60 millions d'euros ? »

Lors de leur dernière assemblée générale mardi 26 octobre au foyer rural de Pont-de-Poitte, les Amis de la Rivière d'Ain ont longuement évoqué le dossier Chalain.

« Pour l'instant, nous ne sommes ni pour, ni contre. Nous voulons simplement être concertés, ce que nous ne sommes pas. Tout citoyen a ce droit de connaître la teneur de projets publics d'envergure tel que celui-ci », a martelé Philippe Cador, le président. Un débat s'est instauré entre les participants à l'assemblée, avec différentes problématiques et des interrogations sur le niveau du lac, l'éventuelle privatisation des rives, la préservation de la zone humide et de la biodiversité... Des élus de communes riveraines, comme Doucier ou Marigny, sont intervenus en s'étonnant de n'être ni informés, ni concertés. « Nous n'avons ni les arguments, ni les infos ».

Depuis cette assemblée générale, le conseil départemental, lors de son débat d'orientation budgétaire, a prévu d'investir près de 60 millions d'euros sur ce projet de réaménagement du lac de Chalain. Ce qui a fait rebondir Philippe Cador le président de l'ARA ; « D'après quelques rumeurs, la partie touristique du projet serait abandonnée. Donc on peut se poser la question : que prévoient-



Les Amis de la Rivière d'Ain : Philippe Cador, lors de l'assemblée générale des Amis de la Rivière d'Ain le 26 octobre dernier. (© P.N)

ils de mettre dans une enveloppe de 60 millions d'euros ».

D'où une détermination encore plus grande de « veiller au grain ». Si nous n'avons pas de réponse précise de la part

du conseil départemental, nous ferons une lettre ouverte, afin que tous les Jurassiens soient informés.

De notre correspondante
Pascale Négri

60 millions

- La somme programmée par le Conseil départemental pour le projet Chalain.
- 17 millions d'euros en 2022
- 10 millions d'euros en 2023
- 12,5 millions d'euros en 2024
- 15 millions d'euros en 2025
- 5,2 millions d'euros en 2026

La Loi montagne

Loi montagne précise qu'aucune construction à moins de 300 mètres des berges pour les plans d'eau naturels de la taille de Chalain n'est envisageable. Mais des constructions et aménagements peuvent être autorisés par un PLU ou un Scot avec l'accord de l'autorité administrative compétente de l'État.

La régie du Domaine de Chalain

Le Domaine de Chalain, géré par la régie départementale de Chalain, fait l'objet d'une profonde réflexion pour l'avenir avec une nouvelle version des statuts. Les membres du conseil d'administration sont fixés à 15 et désignés par le conseil départemental, sur proposition du président de ce dernier. Les représentants du Département doivent détenir la majorité de sièges au sein du conseil d'administration. Au moins deux des trois postes - président et deux vice-présidents - doivent être occupés par un conseiller départemental.

Les pêcheurs espèrent ne pas être pénalisés



Les pêcheurs regrettent le manque d'information sur le projet Chalain. (© Illustration)

Comme de très nombreux citoyens, les pêcheurs de l'association agréée pour la Pêche et les Milieux aquatiques (AAPMA) Ain-Pays des Lacs regrettent de n'avoir que très peu d'informations.

« Nous savons que le conseil départemental va élever le niveau du lac, et s'orienterait vers un tourisme haut-de-gamme. Nous espérons donc que les pêcheurs ne seront pas pénalisés par ce projet et qu'ils garderont un accès au lac dans des conditions correctes », déclare Serge David, le président de Ain-Pays des Lacs. Il précise néanmoins que ce dossier est du ressort de la fédération départementale de Pêche du Jura, et non pas de l'association locale.

De notre correspondante
Pascale Négri